

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Martine BUGNOT, Manuel CARNEIRO, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER, Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Daniel MOREL, Ophélie MOREL, Madeleine ORIOL, Carine RIGOLLET, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

Ayant donné pouvoir : Eliane RAVISTRE à Martine BUGNOT, Diane SUIPHON à Carine RIGOLLET

Absent : Jilian MILLET

Secrétaire de séance : Carine RIGOLLET

Date de convocation : 04/09/2025

1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 07/07/2025.

2. FINANCES

Délibération n° 2025-09-037 : budget principal - décision modificative budgétaire

Le Maire expose qu'il convient de procéder à la modification des crédits inscrits au budget principal afin de permettre l'apurement d'un suramortissement constaté au compte 2803 sur l'exercice 2024.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'apporter au budget principal la décision modificative ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Section	Article	Libellé	Crédits ouverts av. DM1	DM1	Crédits ouverts ap.DM1
DEPENSES	023	Vir. à la section invest.	0,00 €	1 586,00 €	1 586,00 €
RECETTES	781	Reprise amortissement	0,00 €	1 586,00 €	1 586,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Section	Article	Libellé	Crédits ouverts av. DM1	DM1	Crédits ouverts ap.DM1
RECETTES	021	Vir. de la section fonct.	0,00 €	1 586,00 €	1 586,00 €
DEPENSES	2803	Amorti. études PLU	0,00 €	1 586,00 €	1 586,00 €

3. PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n° 2025-09-038 : convention de participation santé souscrite par le Centre de Gestion de l'Ain

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L827-1 à L827-12,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'Ain en date du 8 septembre 2023 portant acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation et autorisant la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain à signer tous les documents afférents à sa conclusion et à son exécution.

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de l'Ain et APICIL en date du 14 septembre 2023,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 13 décembre 2022,

Le Centre de Gestion de l'Ain a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Santé », conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022. A l'issue de cette procédure, le Conseil d'Administration du CDG de l'Ain a délibéré le 8 septembre 2023 afin d'autoriser sa Présidente à souscrire une convention de participation pour le risque **Santé** auprès de APICIL pour une durée de 6 ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2029. Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention à compter du 1^{er} janvier 2024 et tout au long de la convention. Le Maire expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et APICIL, à effet du 1^{er} janvier 2026. Il accorde sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque **Santé** et fixe le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15,00 € par agent et par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant et décide d'inscrire au budget 2026 les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

4. INFRASTRUCTURES

BATIMENTS

Délibération n° 2025-09-039 : salle polyvalente – choix prestataire pour installation bar

Ophélie MOREL, potentiellement intéressée à l'affaire, quitte la salle et ne prend part ni aux débats, ni à la décision. M. le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée concernant la conception et installation d'un nouveau bar dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique de la salle polyvalente. Deux offres ont été reçues :

Entreprise	Désignation	Montant HT
COMPTOIR DES REVETEMENTS	Bar accueil en stratifié – fourniture et pose	7 250,00 €
DOMBES BRESSE AGENCEMENT	Bar accueil en stratifié avec éclairage d'ambiance – fourniture et pose	7 601,68 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Infrastructures, décide de retenir l'offre de l'entreprise DOMBES BRESSE AGENCEMENT (sans soubassements) pour un montant de 7 601,68 € HT, soit 9 122,01 € TTC. Il autorise Monsieur le Maire à signer le devis. Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal en dépenses d'investissement au compte 231.

Salle polyvalente : Daniel MOREL évoque le déroulement des travaux de plâtrerie-peinture qui ont été réalisés au cours de l'été dans le local de l'association Centre de Loisirs. L'entreprise a par ailleurs fourni gracieusement des dalles de plafond supplémentaires. Sol souple : afin de protéger le sol en PVC qui remplacera le parquet, le Conseil municipal décide de solliciter un devis pour le remplacement des tampons sur les pieds de tables et chaises qui équipent la salle polyvalente.

La prochaine réunion de chantier avec le maître d'œuvre est programmée le 09/09/2025.

Daniel MOREL confirme à l'assemblée que l'opération globale se déroule toujours selon le calendrier initial et que les travaux se termineront fin décembre 2025. La mairie enregistre désormais les demandes de réservation de la salle polyvalente pour l'année 2026.

Eglise : un devis de réparation de l'installation campanaire, avec contrat d'entretien, a été sollicité auprès de deux entreprises spécialisées. En l'attente, la sonnerie des heures et des demi-heures a été réparée bénévolement par Michel BELOUZARD. Il est possible de déclencher de manière manuelle la sonnerie pour les messes.

Mairie : il est décidé de procéder au recul des prises situées au pied des platanes dans la cour de la mairie.

ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2025-09-040 : assainissement – réhabilitation du système de traitement

Le maire rappelle que le schéma directeur d'assainissement, arrêté par délibération du 18/06/2019, préconise la création d'un système de traitement basé sur le principe d'un filtre planté de roseaux, avec comme objectif l'amélioration de l'état chimique du milieu récepteur, soit le Bief de Levoux. L'opération représente un coût prévisionnel de 950 000 € HT, dont un montant estimatif de 115 000 € HT pour les études, diagnostics et suivi de travaux. Par délibération du 06/05/2024, la commune a sollicité l'aide financière du Département de l'Ain et de l'Agence de l'Eau RMC pour ce projet.

Il présente la proposition de maîtrise d'œuvre soumise par le cabinet STRUCTURES ETUDES DIAGNOSTICS (SED), qui comprend :

- Etude d'avant-projet : collecte des données, reconnaissance terrain, acceptabilité du milieu récepteur
- Etude de projet et préparation du dossier de Déclaration Loi sur l'Eau
- Etablissement du dossier de consultation des entreprises et assistance
- Examen des plans d'exécution des entreprises
- Suivi de chantier
- Suivi de la qualité et conformité des travaux

pour un montant total de 39 600,00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le devis établi par SED pour l'ensemble des prestations de maîtrise d'œuvre pour un montant estimatif total de 39 600,00 € HT et décide de passer commande d'ores et déjà pour l'étude avant-projet pour un montant forfaitaire de 8 640,00 € HT. Il autorise M. le Maire à solliciter les subventions accessibles pour ce type d'études auprès du Département de l'Ain et de l'Agence de l'Eau RMC.

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Délibération n° 2025-09-041 : DECI – validation travaux d'aménagement de points eau incendie

Le Maire rappelle que par délibération en date du 06/05/2024 le Conseil municipal a approuvé le schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de la commune, ainsi que le programme de travaux à réaliser, par ordre de priorité, sur plusieurs exercices. Les carences de défense incendie prioritaires sur le territoire communal se situent actuellement aux lieux-dits Terre des Bois (9 bâtiments d'une superficie totale de 4 556 m² à défendre) et Maillard (10 bâtiments d'une superficie totale de 4 158 m² à défendre). Il informe le Conseil du passage, le 17/07/2025 sur site, d'un représentant du Service Prévision du SDIS de l'Ain qui, après examen, confirme que les points d'eau (mares) in situ sont utilisables après curage et nécessitent l'aménagement d'une aire de d'aspiration et d'une buse de puits perforée pour le pompage de l'eau (sans canne d'aspiration) utilisable en toute saison par les véhicules de secours. Par conséquent, la commune a fait établir de nouveaux devis sur ces bases.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, décide, à l'issue de la consultation des entreprises et sur proposition de la commission Infrastructures, de commander les travaux suivants :

Lieu-dit	Travaux	Entreprise retenue	Montant HT
Maillard	Curage point d'eau existant (mare), aménagement aire aspiration avec buse de puits	CHAGNEUX ENVIRONNEMENT	3 142,00 €
Terre des Bois 1	Curage point d'eau existant (mare), arrachage souches, aménagement aire aspiration avec buse de puits	CHAGNEUX ENVIRONNEMENT	5 234,00 €
Terre des Bois 2	Aménagement aire d'aspiration sur point d'eau existant (mare) avec buse de puits	CHAGNEUX ENVIRONNEMENT	1 126,50 €

Le Conseil autorise le maire à signer le devis de l'entreprise CHAGNEUX ENVIRONNEMENT pour un montant total de 10 764,40 € HT, soit 12 917,28 € TTC et dit que ces dépenses seront imputées au budget principal au compte 21568, opération 136. Il autorise le maire à solliciter une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2025.

Daniel MOREL précise, par ailleurs, qu'un devis sera sollicité pour le transport des boues de curage dans le cadre de cette opération.

Enfin, il convient, avant engagement des travaux, d'établir et signer les conventions de mise à disposition avec les propriétaires des trois points d'eau naturels à aménager.

VOIRIE

Fauchage d'accotement : le fauchage programmé chaque année au mois d'août devra, s'il s'avère nécessaire, se programmer en début du mois. Daniel MOREL est chargé de communiquer l'information à SARL BELOUZARD pour l'année 2026.

Curage fossé : l'entreprise CHAGNEUX ENVIRONNEMENT interviendra prochainement Route de Farquet et Allée de Romans pour un curage d'environ 200 ml, réalisé dans le cadre du contrat annuel.

Route de la Bresse : Daniel MOREL confirme que l'entreprise SOMEK est intervenue courant juillet 2025 pour la reprise des regards d'assainissement qui génèrent du bruit.

Ponts (Route de la Buissonnière, Route de la Broyère, Chemin de la Fontaine) : fortement dégradés par l'action des nombreux ragondins, et face au risque d'effondrement, la commune a mandaté MCS TP pour réaliser en urgence des travaux de réparation et renforcement pour 2 163,60 € TTC.

Sécurisation Route de la Dombes : Stephen GAUTIER rappelle que des représentants de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain ont réalisé une visite de cette voie afin de conseiller la commune sur le type de dispositif à privilégier pour ralentir la circulation. Daniel MOREL relance l'Agence 01 pour obtenir le compte rendu de cette visite.

Sécurité routière aux abords des écoles : les totems personnage de signalisation, installés au carrefour Rue de la Source/Route de Neuville-les-Dames et à l'arrêt du bus scolaire de la Bascule sont bien visibles et devraient contribuer à la sécurité des jeunes qui circulent à pied dans la commune.

Rue de la Croix : un caniveau a été créé pour protéger les riverains d'éventuelles inondations.

Balises LED : la commission Infrastructures décide de commander 30 plots routiers solaires pour la matérialisation nocturne des passages piétons, îlots ...

Matériel technique : la tondeuse autoportée, en service depuis 25 ans, est actuellement en panne. Certaines pièces ne sont plus disponibles à la vente. Daniel MOREL présente des devis de MUZY SARL pour des tondeuses neuves. Il est décidé d'étudier la possibilité d'une reprise et, dans un premier temps, de faire remplacer les pièces essentielles pour pouvoir utiliser la tondeuse actuelle pour la fin de la saison de tonte.

Travaux fibre : le Conseil municipal est informé que des travaux risquent de perturber la circulation sur la RD26 Route de la Dombes (hors agglomération) du 15 au 29/09/2025.

5. CADRE DE VIE

URBANISATION

Zone 1AU Nord « Maison Blanche » : la dernière version du projet d'aménagement proposée par CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT (partenaire de ATHELYA) a été présentée le 08/09/2025 à la commission Cadre de Vie. Le projet comporte désormais 4 lots en accession à la propriété et 4 pavillons en PLSA. L'entrée et la sortie du lotissement sur la RD 26 Route de la Bresse seraient sécurisées au moyen de feux tricolores, installés et financés par l'aménageur.

URBANISME

La commission Cadre de Vie, réunie le 22/07/2025, a étudié les demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- **Déclaration préalable :**
 - GROUPE ROLANDE : mise en peinture de la façade du bâtiment épicerie
 - MANSUY Christine : ravalement de façade
 - VIALLOIN Julie : construction piscine et pergola
- **Permis de Construire :**
 - HUMBERT Patrice : construction hangar agricole à toiture photovoltaïque
- **Permis d'Aménager :**
 - AIN HABITAT : aménagement lotissement en face de la salle polyvalente

SCI PORTE DE LA DOMBES : le maire rappelle que le propriétaire de l'immeuble 4 route de la Bresse n'a pas donné suite à la demande d'autorisation de visite par un expert en bâtiment, et qu'une requête a été déposée auprès du Tribunal Judiciaire afin d'obtenir cette autorisation sur le fondement des dispositions de l'article L.511-7 du code de la construction et de l'habitation. Le Conseil souhaite le nettoyage des places de stationnement se trouvant devant le bâtiment et l'ajustement des barrières de sécurité par le propriétaire.

AMBROISIE

Cette plante envahissante a colonisé les accotements de certaines voies ainsi que quelques parcelles privées. Michel VUGNON résume les actions menées au cours des dernières semaines pour endiguer la prolifération de cette espèce, qui doit être arrachée ou broyée avant la formation des graines courant août. Les signalements des administrés auprès de la mairie permettent à la commission Infrastructures de cibler chaque année les zones à traiter.

6. ENFANCE JEUNESSE

VIE SCOLAIRE

Effectifs : Carine RIGOLLET informe l'assemblée que 75 élèves sont présents à l'école élémentaire à la rentrée 2025-2026. Elle souligne qu'un créneau de cours de natation a été mis en place pour la classe de CM.

PERISCOLAIRE

Restaurant scolaire : Carine RIGOLLET informe que deux courriers ont été reçus de parents d'élèves mécontents des tarifs appliqués par la commune. Elle informe également que le lave-vaisselle dysfonctionne régulièrement et qu'en l'absence d'une solution de réparation, la commune envisage l'acquisition d'une machine neuve. Elle rappelle par ailleurs les formations périscolaires (de deux journées) organisées cet automne par la Communauté de Communes de la Dombes. Il est souhaitable que les agents encadrant le temps méridien s'y inscrivent.

Centre de Loisirs : Carine RIGOLLET informe que la rentrée de la garderie périscolaire s'est bien passée. L'assemblée générale des associations Centre de Loisirs et Sou des Ecoles est programmée le 19/09/2025.

CLUB CONDEISS'

Olympiades : l'édition 2025 était à nouveau une réussite. Stephen GAUTIER félicite les jeunes du Club Condeiss' qui l'ont organisée avec l'aide de l'animateur du Centre Social La Passerelle et les élus de la commission Enfance Jeunesse. Carine RIGOLLET rappelle par ailleurs que la convention avec La Passerelle pour la mise à disposition d'un animateur sera à renouveler.

7. ECONOMIE SOCIAL

SOCIAL

Délibération n° 2025-09-042 : attribution d'une aide exceptionnelle d'urgence

Le maire évoque une demande d'aide financière, adressée à la commune par le Centre Départemental de la Solidarité. Une assistante sociale a étudié le budget d'une administrée de la commune et a transmis ses conclusions. L'administrée rencontre actuellement d'importantes difficultés financières. Elle sollicite une aide financière ponctuelle pour faire réparer sa voiture, ce qui lui permettrait de se rendre au banc alimentaire de la Croix-Rouge. Le devis de réparation de sa voiture émis par AUTOS STORE s'élève à 540,00 € TTC, le montant de l'aide demandée s'élève à 270,00 €. Le maire rappelle que lors du vote du budget 2025, il a été décidé de d'ouvrir une ligne budgétaire pour l'attribution d'aides exceptionnelles d'urgence.

Le Conseil municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, après en avoir délibéré, décide l'attribution par la commune d'une aide financière ponctuelle d'un montant de 270,00 €. L'aide sera versée par virement sur le compte bancaire

du garage AUTOS STORE sur présentation par la bénéficiaire de la facture correspondante, établie par son créancier. Il dit que cette dépense sera imputée au budget principal au compte 65133

Manifestations : En l'absence de Eliane RAVISTRE, Martine BUGNOT informe l'assemblée que la commission Action Sociale s'est réunie le 02/09/2025 pour parfaire l'organisation des différents évènements :

- Inauguration du Puits d'Argent le 07/09/2025
- Conférence Age'ilité le 17/09/2025 à la mairie de Condeissiat, qui sera suivi d'ateliers pratiques à raison d'une heure par semaine
- Conseiller numérique : il viendra à Condeissiat le premier lundi des mois d'octobre, novembre et décembre 2025.
- Octobre Rose : les affiches sont prêtes. Eliane RAVISTRE salue le travail réalisé par Emeline BIANCO.
- Repas des aînés : initialement prévu le 18/10/2025, le repas est reporté au 25/10/2025.

8. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Déchets ménagers : le Restaurant Rolande rencontre des problèmes de stockage des déchets recyclables et résiduels, surtout au cours de l'été lorsqu'il y a de fortes températures. Stephen GAUTIER souhaite conseiller au restaurant de contacter le Service Déchets de la Communauté de Communes de la Dombes dans un premier temps et à défaut de solution, de faire appel à une société privée.

9. ACTES DE GESTION ACCOMPLIS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE COMPETENCES AU MAIRE

Marchés d'un montant inférieur à 15 000 €

Fournisseur	Objet	Montant € TTC	Date paiement
BOULANGER	Aspirateur école primaire	499,99 €	26/05/2025

Cimetière - délivrance et reprise des concessions

Concessionnaire		Concession	Durée	Date titre recettes
RICHONNIER René	renouvellement	ME_01	30 ans	05/05/2025

Droit de préemption urbain

Adresse du bien	Référence cadastrale	Décision	Date	Réf
Les Mûres	B0057	non préemption	19/02/2025	DIA00111325V0001
26 route de la Bresse	B0040-0710-0744-0745-0746-0747	non préemption	26/02/2025	DIA00111325V0002
149 route de la Bresse	B0072-0073	non préemption	26/02/2025	DIA00111325V0003

Frais d'avocats, notaires, huissiers, experts

Prestataire	Objet	Montant € TTC	Date paiement
Me DUFFAUD Dorothée	Conseil arrêté péril et marché hebdo	1 440,00 €	03/04/2025

Conclusion ou révision de baux de location

Adresse du bien	Preneurs	Loyer annuel € TTC	Date conclusion

10. QUESTIONS DIVERSES

Fête Patronale 2025 : le Conseil municipal adresse ses remerciements aux agents techniques pour leur implication dans la préparation de la vogue.

Conseil municipal : les dates des prochaines séances sont rappelées : 17/10/2025, 10/11/2025 et 08/12/2025

Grève du 18/09/2025 : Carine RIGOLLET stipule qu'en cas de grève des enseignants, un courrier sera diffusé aux parents d'élèves par le directeur de l'école. Un service minimum sera organisé par la commune, auquel les parents s'engageront.

Bibliothèque municipale : Martine BUGNOT informe que le nombre de lecteurs inscrits à la bibliothèque augmente, ainsi que la rotation des livres. Un espace bar a été créé avec comme objectif de rendre la bibliothèque plus conviviale. Afin de pouvoir d'aérer et réorganiser l'espace, les bénévoles sollicitent un local de stockage pour des tables, petits meubles, caisses de livres, décorations. A voir avec l'agent communal.

La séance est levée à 21h15